



Communiqué de presse

24 mars 2020

CORONAVIRUS

Le Département mobilisé

Depuis une semaine, le Conseil départemental du Cher demeure sur le front de la crise sanitaire en œuvrant au jour le jour, pour poursuivre ses missions essentielles dans le cadre d'un service public départemental resserré mais toujours présent aux côtés des plus fragiles.

Aujourd'hui, l'essentiel des missions de la collectivité est assurée dans le respect des conditions sanitaires qui s'imposent aux agents. Si tous les sites recevant du public sont effectivement fermés, une partie importante des 1600 agents de la collectivité assure des permanences en télé-travail et sur site quand cela est nécessaire comme dans les centres de gestion des routes. Un regard quotidien est porté sur l'état des routes départementales pour maintenir un entretien permanent.

Certains métiers poursuivent même, dans certains cas, les visites à domiciles comme les travailleurs sociaux. Tout est mis en œuvre pour que les plus fragiles ne soient pas des victimes de plus de la pandémie. Le Conseil départemental du Cher veille sur les personnes âgées, assure la protection de l'Enfance, l'accompagnement social de toutes celles et ceux qui en ont le plus besoin. Tout est mis en œuvre pour que les allocations des personnes âgées, handicapées mais aussi le rSa soient versés sans retard aux bénéficiaires.

Les collèges eux aussi sont restés ouverts pour accueillir les enfants de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour soigner mais aussi maintenir une activité économique de première nécessité.

Au-delà de ses missions,

Le Département du Cher s'est aussi engagé dans le maintien sur le territoire d'une aide alimentaire indispensable pour les plus démunis. Cette aide alimentaire est souvent assurée par des bénévoles âgés qui ont de plus en plus de mal à poursuivre leurs missions et qui devront être épaulés par les services communaux ou par des jeunes volontaires moins exposés au risque. Par ailleurs, le Département veille aux difficultés d'approvisionnement qui pourraient intervenir. Chaque conseiller départemental est chargé d'assurer cette mission de veille et d'alerte sur son territoire.

Dès que la vague de pandémie touchera le Département, la collectivité se tient prête pour apporter tout son soutien aux professionnels de santé : des masques pourront être distribués en fonction des mesures gouvernementales.

Bien entendu, le Conseil départemental du Cher s'associe à tous les élans de générosité qui se font jour au travers de cette crise et demeure à vos côtés pour assurer toute l'aide impérieuse dont il est le garant.

Une fois cette situation exceptionnelle terminée, la collectivité envisagera des mesures de relances pour l'ensemble de ses compétences.

Une réunion exceptionnelle de l'exécutif est prévue trois fois par semaine pour faire un point sur l'évolution de la situation, en lien avec les services préfectoraux. Cette cellule de crise s'engage à vous informer régulièrement de l'évolution de la situation par l'envoi de communiqués de presse.

Les habitants du Cher pourront retrouver toutes les informations importantes sur le site internet de la Collectivité et les réseaux sociaux du Département.

Pour tous renseignements, le standard du Conseil départemental reste ouvert et des professionnels restent à votre écoute pour conseils et orientations

CONTACT :

- Standard Général : 02 48 27 80 00
- Standard Parc de Mazières : 02 48 55 82 00
- Standard MDPH : 02 48 27 31 31